

Charte du bénévole

Missions et finalités de l'Association

Le comité d'Amis de Chalon sur Saône, développe par le biais d'une activité de récupération d'objets destinés au réemploi et au recyclage, des actions de solidarités partagées dans le but de lutter contre les injustices sociétales et les diverses formes d'exclusion. Cet engagement se traduit notamment par l'accueil et la mise en activité de personnes en difficulté par le moyen d'un atelier d'insertion agréé.

Le comité d'amis de Chalon sur Saône est un lieu d'accueil, de travail et de partage qui s'efforce de subvenir à ses besoins par ses propres moyens.

L'appartenance au mouvement Emmaüs est une responsabilité collective qui doit s'appuyer sur le manifeste du mouvement.

La place des bénévoles dans le projet associatif

Les bénévoles, sont membres de l'Association, ils partagent et valident lors de l'Assemblée Générale le contenu du projet associatif qui est une référence pour la Direction de l'Association car il fixe très clairement le cadre de son action.

En devenant bénévoles, les membres s'engagent à aider l'Association à atteindre ses objectifs et à respecter ses valeurs.

Les bénévoles élus au Conseil d'Administration sont en première ligne pour participer à la réalisation des objectifs dans le projet associatif et d'entreprise.

Tous les bénévoles sont appelés à contribuer à l'évolution de la structure par leur engagement dans diverses activités :

- tri et valorisation brocante et mercerie, blanc
- tri et valorisation des livres
- tri et valorisation des fournitures scolaires
- Montage de meubles
- Travaux de maintenance et d'agencement
- Accueil des dons et du public au quai
- Aide à la vente et au service clients
- Préparation et présence sur les journées à thème et brocantes
- Participation ponctuelle à des opérations locales, régionales, nationales (salons.....) au sein du réseau ou avec des partenaires
- Actions de solidarité

L'action des bénévoles doit être un complément d'aide apporté aux ressources salariées mises en place et ne pas compenser de manière importante un manque de professionnels.

Les droits des bénévoles, Amis d'Emmaüs

L'association s'engage envers ses bénévoles

1) En matière d'information :

- A les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités
- A organiser des échanges et des rencontres entre les différents acteurs qui se croisent sur le terrain : Président, administrateurs, bénévoles, directeur, responsables, salariés permanents et en insertion

2) En matière d'accueil et d'intégration :

- A les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière.
- A leur confier, en fonction des ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité
- A définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole
- A situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'association dans une convention d'engagement

3) En matière de gestion et de développement des compétences :

- A assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires
- A organiser des points fixes sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées

4) En matière de couverture de sociale :

- A leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile et accident.

L'association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

Les obligations des bénévoles, Amis d'Emmaüs

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'association EMMAUS et ses bénévoles, mais cela n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage :

A adopter un comportement exemplaire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Association.

A témoigner de ce qu'est le mouvement Emmaüs dans ses valeurs de solidarité et de respect.

A respecter les règles élémentaires que sont l'accueil, le travail, l'humilité, la solidarité, la non violence, l'honnêteté et la sobriété.

A accueillir l'autre (salarié, bénévole, administrateur, client, visiteur) dans les meilleures conditions et le respect de ses différences.

A respecter tous les dons, car ils représentent la base de l'activité et la source principale de revenu de l'association.

A prendre en charge les tâches du secteur auquel ils sont affectés dans les délais et la forme convenue avec les responsables (confère convention d'engagement).

A participer aux réunions d'information et de concertation, ainsi qu'aux modules de formation qui permettent d'améliorer en continu le fonctionnement des activités.

A participer régulièrement aux temps forts de la vie associative (Assemblée générales - opération exceptionnelles - grandes ventes).

A respecter les règlements de l'association et de l'entreprise solidaire qu'elle porte ainsi que les notes de service et consignes notamment pour tout ce qui touche à la sécurité des personnes et des biens.

A faire l'effort d'avoir une bonne hygiène corporelle et une présentation vestimentaire correcte et adaptée.

A participer dans le souci exclusif de servir le collectif et ne jamais oublier que c'est à partir des comportements individuels que se construit l'image de l'Association.